

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

L'an deux mille vingt-deux
le MERCREDI 06 AVRIL à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Michel BERGER, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Trente Mars
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/21

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. EVRARD Dominique, Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme le Maire), Mme
CHRISTIAENS Michèle, Mme QUENON Sophie (proc. Mme WESTENHOEFFER),
Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme le Maire), absents excusés,
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

OBJET :

**TARIFS POUR LE
GALA DE DANSE**

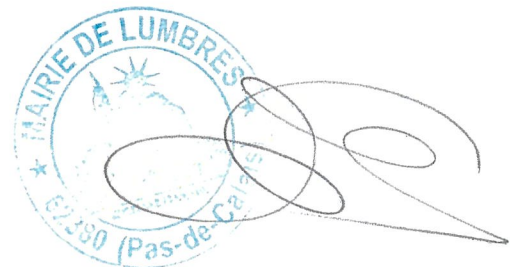
La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de
Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 04 Juin 2022.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 Euros**,
- A partir de 12 ans : **7 Euros**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,
cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 07/04/2022
Le Maire.
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 07 AVR. 2022
et publication ou notification
du 07 AVR. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE

